

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: MUSKIL PATE

Type(s) de produit: TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

Numéro de l'autorisation: FR-2013-0127

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: FR-0003573-0000

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	1
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	2
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques	4
4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	4
4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les	4
4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son	4
4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans	5
4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques	6
4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	6
4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les	6
4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son	6
4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans	6
5. Conditions générales d'utilisation	6
5.1. Consignes d'utilisation	7
5.2. Mesures de gestion des risques	7
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers	7
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	8
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales	8
6. Autres informations	8

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

MUSKIL PATE

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	ZAPI S.p.A.
	Adresse	via Terza Strada 12 35026 Conselve Italie
Numéro de l'autorisation	FR-2013-0127	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	FR-0003573-0000	
Date de l'autorisation	27/11/2012	
Date d'expiration de l'autorisation	30/05/2023	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	Zapi S.p.A
Adresse du fabricant	Via Terza Strada 12, - Conselve (PD) Italie
Emplacement des sites de fabrication	Via Terza Strada 12, - Conselve (PD) Italie

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	26 - Difenacoum
Nom du fabricant	PM Tezza S.r.l.
Adresse du fabricant	Via del Lavoro, 326 37050 Angiari Italie
Emplacement des sites de fabrication	Via Tre Ponti 22, 37050 S. Maria di Zevio (VR) Italie
Substance active	12 - Bromadiolone
Nom du fabricant	PM Tezza S.r.l.
Adresse du fabricant	Via del Lavoro, 326 37050 Angiari Italie
Emplacement des sites de fabrication	Via Tre Ponti 22, 37050 S. Maria di Zevio (VR) Italie

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Bromadiolone	3-[3-(4'-Bromo[1,1'-biphenyl]-4-yl)-3-hydroxy-1-phenylpropyl]-4-hydroxy-2H-1-benzopyran-2-one	Substance active	28772-56-7	249-205-9	0.0025
Difenacoum	3-(3-biphenyl-4-yl-1,2,3,4-tetrahydro-1-naphthyl)-4-hydroxycoumarin	Substance active	56073-07-5	259-978-4	0.0025

2.2. Type de formulation

Appât prêt à l'emploi: pâte

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger

Peut nuire au fœtus.

Risque présumé d'effets graves pour les organes (sang) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée .

Conseils de prudence

Se procurer les instructions avant utilisation.

Ne pas manipuler avant d' avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Porter .

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.

Consulter un médecin en cas de malaise.

Garder sous clef.

Éliminer le dans

4. Utilisation(s) autorisée(s)**4.1 Description de l'utilisation****Utilisation 1 - Souris et rats – Professionnels – Intérieur**

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Mus musculus-souris domestique-Juvéniles et adultes Rattus norvegicus-rat brun-Juvéniles et adultes Rattus rattus-rat noir-Juvéniles et adultes
Domaine d'utilisation	Intérieur Intérieur
Méthode(s) d'application	Application des appâts - Formulations de l'appât: - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés. - Points d'appâts couverts et protégés.
Taux et fréquences d'application	Rats : Jusqu'à 100 g d'appât par point d'appât tous les 5 à 10 mètres Souris : Jusqu'à 50 g d'appât par point d'appât tous les 2 à 5 mètres - 0 - Appât Rats : Jusqu'à 100 g d'appât par point d'appât tous les 5 à 10 mètres Souris : Jusqu'à 50 g d'appât par point d'appât tous les 2 à 5 mètres

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel

Dimensions et matériaux d'emballage

Conditionnement minimum de 5 kg.

Le produit MUSKIL PATE est conditionné dans des sachets en papier.

Les sachets sont conditionnés dans des :

- seaux en plastique (PP) avec doublure interne en plastique (PE) (sachets en papier de 10/15 g) – 5 kg à 15 kg
- boîtes en carton avec doublure interne en plastique (PE) (sachets en papier de 10/15 g) – 5 kg à 15 kg
- seaux en plastique (PP) avec sacs internes en plastique (PE) (sachet en papier de 10g) – 5 kg (10 sacs en plastique (PE) de 500 g) et 10 kg (20 sacs en plastique (PE) de 500 g).

Le produit MUSKIL PATE est aussi conditionné dans des :

- barquettes en plastique (PET) avec couverture détachable («peel-off»), chacune jusqu'à 50 g, conditionnés en boîte en carton pour les souris – 5 kg à 15 kg
- barquettes en plastique (PET) avec couverture détachable («peel-off»), chacune jusqu'à 100 g, conditionnés en boîte en carton pour les rats – 5 kg à 15 kg
- tubes en plastique (HDPE) (pour usage avec pistolet à piston) de 600 g, conditionnés en boîte en carton ou en seau en plastique (PP) – 5 kg à 15 kg

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement.

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation.
- Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement.
- Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.
- Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des points d'appât sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

4.2 Description de l'utilisation

Utilisation 2 - Souris et rats – Professionnels – Extérieur autour des bâtiments

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Mus musculus-souris domestique-Juvéniles et adultes Rattus norvegicus-rat brun-Juvéniles et adultes Rattus rattus-rat noir-Juvéniles et adultes
Domaine d'utilisation	Extérieur Extérieur autour des bâtiments
Méthode(s) d'application	Application des appâts - Formulations de l'appât: - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés. - Points d'appâts couverts et protégés.
Taux et fréquences d'application	Rats : Jusqu'à 100 g d'appât par point d'appât tous les 5 à 10 mètres Souris : Jusqu'à 50 g d'appât par point d'appât tous les 2 à 5 mètres - 0 - Appât Rats : Jusqu'à 100 g d'appât par point d'appât tous les 5 à 10 mètres Souris : Jusqu'à 50 g d'appât par point d'appât tous les 2 à 5 mètres
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Conditionnement minimum de 5 kg. Le produit MUSKIL PATE est conditionné dans des sachets en papier. Les sachets sont conditionnés dans des : - seaux en plastique (PP) avec doublure interne en plastique (PE) (sachets en papier de 10/15 g) – 5 kg à 15 kg - boîtes en carton avec doublure interne en plastique (PE) (sachets en papier de 10/15 g) – 5 kg à 15 kg - seaux en plastique (PP) avec sacs internes en plastique (PE) (sachet en papier de 10g) – 5 kg (10 sacs en plastique (PE) de 500 g) et 10 kg (20 sacs en plastique (PE) de 500 g). Le produit MUSKIL PATE est aussi conditionné dans des : - barquettes en plastique (PET) avec couverture détachable («peel-off»), chacune

jusqu'à 50 g, conditionnés en boîte en carton pour les souris – 5 kg à 15 kg
- barquettes en plastique (PET) avec couverture détachable («peel-off»), chacune jusqu'à 100 g, conditionnés en boîte en carton pour les rats – 5 kg à 15 kg
- tubes en plastique (HDPE) (pour usage avec pistolet à piston) de 600 g, conditionnés en boîte en carton ou en seau en plastique (PP) – 5 kg à 15 kg

4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Protéger l'appât des conditions atmosphériques. Placer les points d'appât dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.
- Remplacer tout appât qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.
- Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement.
- Pour l'utilisation à l'extérieur, les points d'appâtage doivent être couverts et placés dans des sites permettant de minimiser l'exposition des espèces non cibles.

4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation.
- Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement.
- Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.
- Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.
- Ne pas placer directement ce produit dans les terriers.

4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des points d'appât sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

- Lire et respecter les informations sur le produit ainsi que toutes les informations qui accompagnent le produit ou celles fournies sur le point de vente avant de l'utiliser.
- Avant de placer un appât, faire un diagnostic préalable et une évaluation sur site de la zone infestée pour identifier les espèces de rongeurs, leurs lieux d'activité et déterminer la cause probable ainsi que l'ampleur de l'infestation.
- Retirer toute nourriture facilement accessible pour les rongeurs (par exemple, des céréales éparpillées ou des déchets alimentaires). Par ailleurs, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement car cela perturbe la population des rongeurs et rend l'acceptation de l'appât plus difficile.
- Le produit ne doit être utilisé que dans le cadre d'un système de lutte intégrée incluant notamment des mesures d'hygiène et, si possible, des méthodes physiques de contrôle.
- Le produit doit être placé à proximité immédiate des endroits où une activité de rongeurs a été observée (par exemple, parcours, sites de nidification, parcs d'engraissement, trous, terriers, etc.)
- Les postes d'appâtage doivent, si possible, être fixés au sol ou à d'autres structures.
- Les postes d'appâtage doivent être clairement étiquetés pour indiquer qu'ils contiennent des rodenticides et qu'ils ne doivent être ni déplacés ni ouverts (se reporter à la section 5.3 pour connaître les informations devant figurer sur l'étiquette).
- Lorsque le produit est utilisé dans des lieux publics, les zones traitées doivent être signalées pendant la période de traitement et une note expliquant le risque d'empoisonnement primaire ou secondaire par l'anticoagulant ainsi que les premières mesures à adopter en cas d'empoisonnement doit être apposée à proximité des appâts.
- L'appât doit être sécurisé de façon à ce qu'il ne puisse pas être déplacé à l'extérieur du poste d'appâtage.
- Placer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques, animaux d'élevage et autres animaux non cibles.
- Placer le produit à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces entrant en contact avec ces derniers.
- Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit (le matériau des gants devra être précisé par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).
- Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation du produit. Se laver les mains et toute zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit.
- Les postes d'appâtage doivent être inspectés tous les 2 à 3 jours (pour le traitement contre les souris) ou 5 à 7 jours (pour le traitement contre les rats) après le début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage sont intacts et de retirer les cadavres de rongeurs. Rechargez le poste d'appâtage au besoin. Remplacer tout appât qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.
- Si la consommation de l'appât est faible par rapport à l'étendue apparente de l'infestation, envisager de placer des postes d'appâtage à d'autres endroits et d'opter pour une autre formulation d'appât.
- Si, après une période de traitement de 35 jours, les appâts continuent d'être consommés et qu'aucune réduction de l'activité des rongeurs n'est observée, il convient d'en déterminer la cause probable. Si d'autres éléments ont été exclus, il est probable que vous ayez affaire à des rongeurs résistants: dans ce cas, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, le cas échéant, ou d'un rodenticide anticoagulant plus puissant. Envisager également l'utilisation de pièges à titre de mesure de contrôle alternative.
- Ne pas ouvrir les sachets contenant l'appât.
- Produit en vrac : Utiliser une spatule pour nettoyer l'équipement en évitant tout contact avec les résidus d'appât.

5.2. Mesures de gestion des risques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels de la campagne de dératisation.
- Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la brochure) doivent indiquer clairement que le produit ne doit être délivré qu'à des utilisateurs professionnels formés, disposant d'une certification attestant qu'ils respectent les exigences applicables en matière de formation (par exemple «à l'usage des professionnels formés uniquement»).
- Ne pas utiliser dans des zones où l'on peut suspecter une résistance à la substance active.
- Les produits ne doivent pas être utilisés au-delà de 35 jours sans évaluation du statut de l'infestation et de l'efficacité du traitement.
- Ne pas alterner l'utilisation de différents anticoagulants d'efficacité comparable ou inférieure aux fins de la gestion de la résistance. Pour une utilisation alternée, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, si disponible, ou d'un anticoagulant plus puissant.
- Ne pas laver à l'eau les postes d'appâtage entre les applications ou les ustensiles utilisés dans les postes d'appâtage.
- Éliminer les cadavres des rongeurs dans un circuit de collecte approprié.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Ce produit contient des substances anticoagulantes. En cas d'ingestion, parmi les symptômes pouvant apparaître, parfois avec un certain retard, figurent des saignements de nez et des saignements gingivaux. Dans certains cas graves, des contusions et la présence de sang dans les selles ou les urines peuvent être observées.
- Antidote: Administration de vitamine K1 par du personnel médical/vétérinaire uniquement.
- En cas:
 - d'exposition cutanée, nettoyer la peau à l'eau puis à l'eau savonneuse;
 - d'exposition oculaire, rincer les yeux avec une solution de rinçage oculaire ou de l'eau en gardant les paupières ouvertes au moins 10 minutes;
 - d'exposition orale, rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.
- Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.
- Ne pas provoquer de vomissement.
- En cas d'ingestion, consultez immédiatement un médecin et présentez-lui le contenant du produit ou l'étiquette [insérer les informations nationales spécifiques]. Contacter un vétérinaire en cas d'ingestion par un animal domestique.
- Chaque poste d'appâtage doit être muni d'une étiquette mentionnant les informations suivantes: «ne pas déplacer ni ouvrir»; «contient un rodenticide»; «nom du produit ou numéro d'autorisation»; «substance(s) active(s)» et «en cas d'incident, contacter un centre antipoison [...]».
- Dangereux pour la faune.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Une fois le traitement terminé, éliminer l'appât qui n'a pas été mangé ainsi que l'emballage, dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Conserver le produit dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Maintenir le contenant bien fermé et à l'abri de toute exposition directe au soleil.
- Entreposer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques et animaux d'élevage.
- Durée de conservation : 18 mois

6. Autres informations

- Il conviendra de mettre en place un programme de suivi de la résistance des populations de rongeurs aux substances actives difénacoum et bromadiolone, et de fournir les résultats de ce suivi au renouvellement du produit.
- Fournir un essai terrain démontrant l'efficacité du produit sur *Rattus rattus* dans un délai de 1 an après l'autorisation.
- En raison de leur mode d'action retardé, les rodenticides anticoagulants agissent entre 4 et 10 jours après consommation de l'appât.
- Les rongeurs peuvent être porteurs de maladies. Ne pas toucher les cadavres de rongeurs à mains nues; porter des gants ou utiliser des instruments tels que des pinces pour les éliminer.
- Ce produit contient un agent amérissant et un colorant.